



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## programmes

Question écrite n° 46277

### Texte de la question

M. Michel Bouvard appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les horaires d'histoire-géographie en première et terminale S. En effet, il a été décidé d'abaisser les horaires hebdomadaires de trois heures actuellement à deux heures et demie dès la rentrée de septembre 2000 pour les premières S et celle de septembre 2001 pour les terminales S. Cette demi-heure devrait être compensée par l'octroi d'une demi-heure dédoublée en TS et par l'introduction de travaux personnels encadrés (TPE) en première et terminale. Or, sur leurs deux heures et demie, les élèves de TS bénéficieront bien d'une demi-heure en classe dédoublée, mais cela ramènera la part des cours proprement dits de trois à deux heures, c'est bien une réduction du temps accordé à ces disciplines. Si la démarche des TPE est intéressante, une circulaire limite cependant ces mêmes TPE, dans chaque série, aux « matières dominantes », soit pour les scientifiques, aux mathématiques, physiques et chimie, sciences de la vie et de la terre. L'histoire et la géographie sont donc exclues des séries scientifiques. Venant après une dégradation des conditions d'enseignement de l'histoire et de la géographie dans les collèges cette mesure est regrettable. Les dotations horaires globalisées créent quant à elles une concurrence entre les disciplines, les arbitrages étant rarement rendus au bénéfice de l'histoire et de la géographie. Il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour que tous les collégiens et les futurs bacheliers scientifiques puissent acquérir les connaissances de base en histoire et en géographie indispensables à leur maturité intellectuelle et civique, mais aussi à la connaissance du monde pour l'ensemble de ceux qui seront amenés à exercer des responsabilités en entreprise.

### Texte de la réponse

Dans sa conférence de presse du 27 avril 2000, le ministre de l'éducation nationale a défini les grandes orientations dans lesquelles s'inscrit la poursuite de la réforme des lycées : préserver la diversité des savoirs en favorisant l'égalité de dignité des filières qui les incarnent ; pour ce faire, des aménagements ont été apportés aux différentes séries et classes ; favoriser la mise en place des dispositifs d'innovation pédagogique, centrés plus étroitement sur les besoins des élèves : aide individualisée en classe de seconde, travaux personnels encadrés en classes de première et terminale ; rénover les contenus d'enseignement en préservant les exigences intellectuelles indispensables à une formation de qualité. La réforme s'applique à la rentrée 2000 en classes de première des séries générales. Les classes terminales seront concernées à partir de la rentrée 2001. S'agissant de l'histoire-géographie, le ministre est particulièrement attaché à l'enseignement de ces disciplines qui fournissent des éléments indispensables pour la connaissance et la compréhension du monde actuel, et ce dans toutes les séries. La réforme des lycées conserve toute leur place à ces disciplines fondamentales. Les horaires actuels ont été maintenus dans la plupart des séries, sauf en série S. Le réaménagement de cette série a en effet été conduit avec le double souci d'une part, de privilégier les matières scientifiques, en particulier les sciences expérimentales, afin d'y attirer en priorité les élèves réellement motivés par les études scientifiques et d'autre part, de maintenir une part significative à la culture générale non scientifique. C'est cette préoccupation qui a conduit notamment à compenser la baisse de l'horaire d'histoire-géographie d'une demi-heure en classe terminale par l'introduction de dédoublements. Le groupe technique disciplinaire, à qui a été confiée l'élaboration

des nouveaux programmes des lycées dont l'application interviendra en classe de seconde à partir de la rentrée 2001, proposera également des ajustements à l'actuel programme de première scientifique, qui seront appliqués à compter de la rentrée scolaire 2000.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Bouvard](#)

**Circonscription :** Savoie (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 46277

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 mai 2000, page 2947

**Réponse publiée le :** 14 août 2000, page 4824